SOREX

Société Par Actions Simplifiée au capital de 400 000.00 Euros

Siège social : 3 rue Fernand Forest BP 70814

49008 ANGERS CEDEX 01

063 200 877 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT EN DATE DU 30 AOUT 2024

L'an 2024,

Le 30 août à 9 heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Stéphane GRENOUILLEAU préside la séance en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 10 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que le texte des résolutions proposées a été tenu à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Démission de Stéphane GRENOUILLEAU de ses fonctions de Président,
- ✓ Désignation d'un nouveau Président,
- ✓ Fixation de sa rémunération,
- ✓ Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président rappelle sa volonté de cesser l'exercice de son mandat de Président et sollicite de l'assemblée générale la désignation de Karine BERNARD en qualité de nouvelle Présidente.

Le Président sollicite par ailleurs sa désignation en qualité de Directeur Général.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission de Monsieur Stéphane GRENOUILLEAU de son mandat de Président au 1er septembre 2024, décide de nommer pour le remplacer avec effet à cette date et pour une durée indéterminée :

- Madame Karine BERNARD, demeurant à MAZIERES EN MAUGES (49280) 4 Rue du Chemin Creux.

L'assemblée générale confirme que dans l'exercice de ses fonctions de Présidente, Madame BERNARD disposera des pouvoirs prévus par les dispositions statutaires.

L'assemblée générale précise qu'à l'occasion de sa désignation en qualité de Présidente, le mandat de Directeur Général de Madame BERNARD prend fin.

Madame BERNARD, présente, déclare accepter cette nomination et n'être frappée d'aucune incompatibilité en empêchant l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide qu'en qualité de Présidente, Madame BERNARD bénéficiera d'une rémunération égale à celle qu'elle percevait jusqu'alors en qualité de Directrice Générale.

L'assemblée générale décide qu'elle bénéficiera également du régime de prévoyance applicable aux cadres de l'entreprise.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de désigner en qualité de Directeur Général avec effet au 1er septembre 2024 :

- Monsieur Stéphane GRENOUILLEAU demeurant à CHOLET (49300) 10 Square Delphes.

Monsieur GRENOUILLEAU déclare accepter cette nomination et n'être frappé d'aucune incompatibilité en empêchant l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à sa nouvelle Présidente, ou à tout mandataire qu'elle constituera, pour accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président sortant et la nouvelle Présidente.

Le Président sortant

Stéphane GRENOUILLEAU

« bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

La nouvelle Présidente

Karine BERNARD

« bon pour acceptation des fonctions de Présidente »
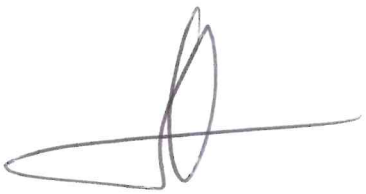
Bon pour acceptation des fonctions de Présidente